



Le Conseil Municipal a été convoqué dans les formes légales  
(Article L. 2121-10 & 11 du Code Général des Collectivités Territoriales)  
Le dix septembre deux mil vingt-cinq pour se réunir à la mairie d'Angles, le 16 septembre deux mil vingt-cinq  
en session ordinaire.  
La Première Adjointe,  
F. JOUANE

### **SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le seize septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Angles, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Madame JOUANE, Première Adjointe.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 septembre 2025.

Nombre de membres en exercice : 22

**PRESENTS** : Mme JOUANE Françoise, M. THOUVIGNON Pascal, Mme FLORI Josette, M. RAZAT Frédéric, Mme RENOU Aurélie, M. FALGUIERES Alain, Mme BOURGEOIS Valérie, M. PATEAU Jean-Yves, Mme BYROTHEAU Corine, M. GABORIEAU Romain, Mme MASSON Catherine, Mme DAMBREVILLE Anne-Pierre, M. PHELIPPEAU Jacques, Mme LASCAUX Marie-Denise, M. SUJEVIC Bruno, M. FOUCHARD Jacques, M. CHALEMBERT-AVISSE Michel.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mme BRUSCINO Magalie, M. GUERINEAU Jean-Michel, M. MONVOISIN Joël qui a donné pouvoir de voter en ses lieu et place à Mme JOUANE Françoise, Mme CHAVET Vanessa qui a donné pouvoir de voter en ses lieu et place à Mme BOURGEOIS Valérie, Mme GREGOIRE Sophie qui a donné pouvoir pour participer, en ses lieu et place à M. SUJEVIC Bruno.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jean-Yves PATEAU est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Quorum : atteint

#### **ORDRE DU JOUR :**

- I. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 8 juillet 2025
- II. Rapport de délégations du Maire
- III. Compte-rendu des commissions municipales
- IV. Commande publique
  - a. Travaux d'extension de l'accueil périscolaire – Avenant lot 5
  - b. Travaux de création d'une piste cyclable rue de la Moulinette – Avenant
- V. Finances
  - a. Tarifs du concert du 14 novembre 2025
  - b. Participation aux dépenses de la restauration scolaire de la commune des Moutiers les Mauxfaits – Convention à passer pour la classe ULIS
- VI. Questions diverses

#### **I. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 8 juillet 2025**

*Mme JOUANE présente à l'adoption la dernière version du PV envoyée aux conseillers.*

*M. SUJEVIC précise que la liste minoritaire a repris dans sa proposition des échanges qui n'ont pas été maintenus dans la version du PV proposée à l'approbation concernant notamment les points sur l'acquisition d'une autolaveuse, de la rénovation du local vélos et poubelles de l'école (pas de mise en concurrence mais disponibilité de l'entreprise), le point IV, le point VII, les futurs travaux rue de Réaumur. Il ajoute que des éléments étaient contradictoires et apportaient des précisions nécessaires.*

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 8 juillet 2025 est adopté par 16 voix FAVORABLE et 4 voix CONTRE (MM. FOUCHARD, CHALEMBERT-AVISSE, SUJEVIC, Mme GREGOIRE).

#### **II. Rapport de délégations du Maire**

Madame JOUANE détaille les décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre de ses délégations depuis la dernière séance.

Date de la décision	N° de la décision	Nature et objet
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE (concessions cimetièrè)</b>		

07/07/2025	2025-004-CC	Vente de concession – Massif 60 – Cavurne 33 – M. et Mme FLORENTIN Patrick et Anne
17/07/2025	2025-005-CC	Vente de case de colombarium – Massif 60 – Case 11 – Mme LUMINIER épouse BERTHOMÉ Véronique
28/07/2025	2025-006-CC	Vente de concession – Massif 35 – Emplacement 17 – M. MASTRODOMENICO Pascal
29/08/2025	2025-007-CC	Vente de concession – Massif 22 – Emplacement 29 – Mme GOULARD épouse PAVOT Odette
02/09/2025	2025-008-CC	Vente de cavurne – Massif 60 – Cavurne 34 – Mme LUMINIER épouse BERTHOMÉ Véronique
<b>URBANISME (DIA)</b>		
04/07/2025	2025-41-DIA	Parcelle AM146 – 3 rue des Boutons d’Or
22/07/2025	2025-42-DIA	Parcelles AM308, AM309 – 1 impasse des bêchees
22/07/2025	2025-43-DIA	Parcelle AL277 – Rue de l’ouche du chêne
22/07/2025	2025-44-DIA	Parcelles AE432, AE433, AE87 – Rue Antoine Lavoisier, Rue Esnouf, La Noire
22/07/2025	2025-45-DIA	Parcelle AE293 – 21 rue Pierre et Marie Curie
26/08/2025	2025-46-DIA	Parcelles AK168, AK169, AK170, AK171, AK172, AK173, AK174, AK175 – Rue des Glycines
26/08/2025	2025-47-DIA	Parcelle AE99 – 9 avenue des cigales
26/08/2025	2025-48-DIA	Parcelle AN200 – 19 rue Georges Clémenceau
26/08/2025	2025-49-DIA	Parcelle AH181 – 4 rue du Champ Guérin
<b>COMMANDE PUBLIQUE</b>		
4.07.25	2025-10-MP	Rechargement des accotements (100 ml) de la route du Lay - EIFFAGE Route Angles (85750) pour un montant 4 420 € HT (5 304 € TTC)
4.07.25	2025-11-MP	Remplacement de l’équipement frigorifique du restaurant scolaire - TECHNI FROID Mouilleron le Captif (85000) pour un montant 6 247.72 € HT (7 497.26 € TTC).
4.07.25	2025-12-MP	Réparation du matériel du restaurant scolaire proposé par TECHNI FROID Mouilleron le Captif (85000) pour un montant 3 551.32 € HT (4 261.58 € TTC)
7.07.25	2025-13-MP	Reprise de voirie route de Longeville/rue du Moulin du Plessis proposé par ATPR Longeville sur Mer (85560) pour un montant de 3 300 € HT (3 960 € TTC)
9.07.25	2025-14-MP	Mission de maîtrise d’œuvre pour l’aménagement de la rue Réaumur - GEOUEST La Roche-sur-Yon (85000) pour un montant 3 500 € HT (4 200 € TTC).
2.09.25	2025-15-MP	Fourniture et pose de 2 portes de garage (local vélos et poubelles) - Damien MICHENAUD La Boissière des Landes (85430) pour un montant de 4 565.65 € HT (5 478.78 € TTC)
3.09.25	2025-16-MP	Remplacement de dalles podotactiles - ESVIA VENDEE Saligny (85170) pour un montant de 4 397.83 € HT (5 277.40 €)
8.09.25	2025-17-MP	Rénovation d’une partie de la route du Lay - EIFFAGE Angles (85750) pour un montant de 14 295.25 € HT (17 154.30 € TTC)

M. FOUCHARD demande des précisions sur le remplacement de l’équipement frigorifique du restaurant scolaire et si la commission Bâtiments existe toujours. M. FALGUIERES répond que la commission existe toujours et ajoute que l’armoire devait être changée et que ce sujet a déjà été évoqué en réunion de commission. Mme BOURGEOIS indique que ce sujet a été abordé en réunion de la commission Bâtiments le 5 février 2024. M. FOUCHARD aurait aimé que le sujet soit abordé à nouveau en 2025.

M. SUJEVIC demande si les travaux de voirie ont été mis en concurrence. M. THOUVIGNON précise que les travaux de rechargement des accotements de la route du Lay étaient urgents et qu’il n’y a pas eu de mise en concurrence. Pour les autres travaux de voirie, il précise qu’il y a eu une mise en concurrence.

M. SUJEVIC demande ce qu’il en est des portes de garage du local vélos et poubelles. M. FALGUIERES répond que le menuisier doit finaliser ses côtes cette semaine et que seules la porte de gauche (local poubelles) et la porte du milieu (local rangement) seront posées. Le local vélos à droite sera accessible.

M. SUJEVIC demande des précisions sur les bandes podotactiles. M. THOUVIGNON explique qu’il s’agit du renouvellement des dalles abimées situées dans le bourg.

### **III. Compte-rendu des commissions municipales**

- a. Présentation du compte-rendu de la réunion de la Commission Restauration Scolaire du 28 juillet 2025
- b. Présentation du compte-rendu de la réunion de la Commission Affaires scolaires du 1<sup>er</sup> septembre 2025

### **IV. Commande publique**

- a. Travaux d’extension de l’accueil périscolaire - avenant lot 5

Madame JOUANE rappelle aux élus le marché passé avec l'entreprise pour les travaux d'extension de l'accueil périscolaire.

Un ajustement est à apporter au marché du lot selon le détail suivant :

LOTS	Montant du marché initial	Montant de l'avenant	%
Lot 5 – Etanchéité	53 761.15 € HT	+ 3 687.40 € HT	+ 6.86 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** l'avenant tel que présenté ci-dessus :  
Avenant : Lot 5 : Entreprise BATITECH : montant : + 3 687.40 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer.

*M. SUJEVIC indique qu'il a demandé la copie des avenants et qu'il a reçu une réponse négative. Mme JOUANE lui répond que les éléments chiffrés sont dans la note de synthèse envoyée avec la convocation.*

*M. FALGUIERES précise que ces travaux sont liés à la pose de panneaux photovoltaïques (complexe d'étanchéité compatible à la pose de panneaux). Mme RENOU ajoute que les compagnies d'assurance demandent des compléments concernant la pose de panneaux photovoltaïques.*

*M. FOUCHARD demande s'il y aura de la production d'électricité. M. FALGUIERES répond qu'il s'agira d'autoconsommation sans revente.*

*M. SUJEVIC demande à recevoir le projet d'avenant. Mme JOUANE lui dit que ce sera fait.*

#### **b. Travaux de création d'une piste cyclable – rue de la Moulinette – Avenant**

Madame JOUANE rappelle aux élus le marché passé avec l'entreprise pour les travaux de création d'une piste cyclable rue de la Moulinette.

Un ajustement est à apporter au marché selon le détail suivant :

LOTS	Montant du marché initial	Montant de l'avenant	%
Lot – entreprise EIFFAGE	119 500.50 € HT	+ 1 264.00 € HT	+1.06 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** les avenants tels que présentés ci-dessus :  
Avenant : Entreprise EIFFAGE : montant : + 1 264.00 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à les signer.

*M. THOUVIGNON précise que cet avenant est à la fois une moins-value (suppression de certaines bandes podotactiles : - 476 € HT) et une plus-value (ajout de potelets en bois pour empêcher le stationnement des voitures sur la piste cyclable : + 1 740 € HT) soit un avenant d'un montant de 1 264 € HT.*

### **V. Finances**

#### **a. Tarifs concert du 14 novembre 2025**

Madame JOUANE propose de fixer les tarifs de vente des places du concert programmé le 14 novembre 2025 :

- 10 € pour les adultes (à partir de 11 ans)
- 5 € pour les enfants de 10 ans et moins

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **FIXE** les tarifs du concert qui est programmé le 14 novembre 2025 :
  - 10 € pour les adultes (à partir de 11 ans),
  - 5 € pour les enfants de 10 ans et moins ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette délibération.

#### **b. Participation de la commune aux dépenses du restaurant scolaire de la commune des Moutiers les Mauxfaits – Convention à passer pour la classe ULIS**

Madame JOUANE explique à l'assemblée que le Conseil Municipal a fixé, dans sa séance du 24 juin 2025, les tarifs de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2025-2026. Elle ajoute que la commune de Moutiers les Mauxfaits propose à la commune d'Angles de passer une convention permettant la participation financière de la commune d'Angles au coût du repas pour les élèves anglois scolarisés en classe ULIS. La présente convention sera établie pour l'année scolaire 2025-2026 et sera renouvelable par tacite reconduction si l'enfant est toujours scolarisé en classe ULIS de l'école Gaston Ramon, selon les tarifs votés chaque année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la participation financière correspondant à la différence entre le tarif du repas appliqué aux familles moutierroises et le tarif du repas appliqué aux familles des communes non conventionnées, qui sera versée en décembre et en juillet au prorata du nombre pris par l'élève,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à passer entre la commune et celle des Moutiers-les-Mauxfaits.

*Mme FLORI précise que le repas est facturé à la famille 4.65 € (5.65 € - 1 € de participation communale/repas), soit au total environ 140 €/an (entre 136 et 140 jours d'école).*

## **VI. Questions diverses**

\* Mme FLORI informe les élus de l'arrivée dans les services municipaux de Séverine ANGLADE le 28 août dernier sur le poste d'Agent en charge de l'urbanisme et de celle de Florian POIRATON, le 1er septembre sur le poste de Responsable du service Enfance-Jeunesse et Entretien ménager des bâtiments

\*Date du prochain Conseil Municipal : 14 octobre 2025

\* M. SUJÉVIC fait part d'une remarque de parents concernant le justificatif médical à fournir pour ne pas payer le repas de la restauration scolaire. Il demande si c'est obligatoire et même si c'est légal. Mme BOURGEOIS dit qu'elle comprend la remarque mais que la collectivité paie le repas même si l'absence est communiquée avant 9h30 le jour même. Mme FLORI ajoute que le règlement intérieur de la restauration scolaire a été présenté lors de la dernière séance et que les modifications apportées étaient de forme. M. SUJÉVIC explique que les familles n'obtiennent pas forcément de rdv médical ou les médecins ne délivrent pas forcément de certificat.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame JOUANE, Première Adjointe lève la séance à 20h45.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.